

## VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE

ETABLISSEMENT : LYCEE CHAMPOLLION - LATTES

BUDGET N°2 ACTE n°17 2016/2017 CA 6/12/2016

Objet du voyage : VOYAGE LINGUISTIQUE

Dates : du 20 au 25 /03/2017

Destination : LONDRES

Classes : 2nde Euro

Nombre d'élèves : 43

Professeur responsable : MME FOUGERES

Nombre d'accompagnateurs : 4

Nom du voyageur : A.T.R.

1) Indiquer le mode de prise en charge des frais des accompagnateurs : ressources propres

Conformément à la circulaire 2011-117 du 03 août 2011, il ne peut y avoir de gratuité pour les accompagnateurs, celle-ci devant bénéficier à l'ensemble des participants ; ce financement ne peut provenir de façon directe ou indirecte des familles et doit être financé par les subventions des collectivités locales et territoriales, de l'Etat ou de l'Union européenne, ou par les ressources propres de l'établissement

2) Vote de la participation des familles par le CA (montant par élève) : 475,00

3) BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES	Total	RECETTES	Total
VOYAGISTE ou AGENCE	21150	<b>PARTICIPATION DES FAMILLES</b>	
		Nombre élèves 43	
		Montant par élèves 475,00 €	20 425,00 €
Assurance annulation	743,75	<b>SUBVENTIONS</b>	
TRANSPORTS		Etat	0
		Collectivités territoriales	0
		Autres (préciser)	0
HEBERGEMENT	470,00 €	<b>DONS</b>	
		FSE élèves	0
Entrées, visites		accompagnateurs	0
		Autres (préciser) élèves	
		accompagnateurs	
Frais divers		<b>AUTRES RESSOURCES PROPRES</b>	
			0
		BUDGET EPLE part accompagnateurs	1938,75
			0
TOTAL DES DEPENSES	22 363,75 €	TOTAL DES RECETTES	22 363,75 €

4) Calcul du coût par personne : (total des dépenses / nombre de participants)

La participation des familles par élève ne doit pas être supérieure au coût par élève.

Coût par élève 475,8244681 Coût par accompagnateur 484,6875

5) Régie (oui / non) : oui Si oui, montant de la régie : 470  
Nom du régisseur MME FOUGERES

6) Vote d'une charte des voyages (oui / non) : OUI

7) Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties / voyages (oui / non) : OUI